

Quel STATUT JURIDIQUE choisir ?

Créer mon activité Seul Artisan - Commerçant - Profession Libérale

LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Entreprise Individuelle (EI) Microentreprise (ME) - EIRL

LE PATRIMOINE DE L'ENTREPRENEUR EST CONFONDU AVEC CELUI DE L'ENTREPRISE

- ▶ En dehors de la résidence principale, tous les biens personnels du dirigeant peuvent servir à rembourser les dettes de l'entreprise
- ▶ Possibilité de limiter la responsabilité en constituant un patrimoine affecté à l'activité professionnelle (EIRL)
- ▶ Pas de notion d'abus de biens sociaux puisque les patrimoines sont confondus

FORMALITÉS DE CONSTITUTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE SIMPLES ET PEU COUTEUSES

PROJETS SANS PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT à court terme

LES SOCIÉTÉS UNIPERSONNELLES

EURL - SASU

LA RESPONSABILITÉ DU DIRIGEANT EST LIMITÉE AU MONTANT DES APPORTS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

- ▶ La création d'une société donne naissance à une nouvelle personne morale dont le patrimoine de départ est égal au capital social
- ▶ Il peut y avoir abus de biens sociaux lorsque le dirigeant tire profit de décisions qui ne sont pas dans l'intérêt de la société

LES FORMALITÉS DE CONSTITUTION ET DE FONCTIONNEMENT SONT PLUS IMPORTANTES

Convient à TOUS TYPES DE PROJETS

RÉGIME FISCAL

Dirigeant soumis à l'impôt sur le revenu (IR)

Revenu du dirigeant = résultat de l'entreprise
Pilotage revenu impossible
EIRL possibilité imposition à l'IS, choix irrévocable

Si CA **inférieur** seuil légal :
- 70 K€ prestation de service
- 170 K€ vente de marchandises

MICRO-ENTREPRENEUR

Le bénéfice imposable calculé en appliquant un abattement forfaitaire pour frais professionnels

PRÉLÈVEMENT LIBÉRATOIRE POSSIBLE SOUS CONDITIONS

Pas de TVA si CA inférieure 32 200€ et 82 800€ selon nature activité

TENUE OBLIGATOIRE COMPTABILITÉ BASIQUE

RÉGIME RÉEL D'IMPOSITION

Le bénéfice imposable calculé en tenant compte des charges réelles de l'entreprise

TVA obligatoire
Option sans TVA possible si CA inférieur au seuil de 32 200€ ou 82800€

TENUE D'UNE COMPTABILITÉ OBLIGATOIRE

EURL

Bénéfices imposés à **L'IR**

Option possible pour l'IS
choix irrévocable

SASU

Bénéfices imposés à **L'IS**

Option possible pour l'IR
pendant 5 ans sous condition

RÉGIME RÉEL D'IMPOSITION

- ▶ Le bénéfice imposable est calculé en tenant compte des charges réelles
- ▶ Tenue d'une comptabilité obligatoire
- ▶ TVA facturée et déductible obligatoire
- ▶ Option sans TVA possible si CA inférieur au seuil de 32 200€ ou 82800€

RÉGIME SOCIAL

Statut social du dirigeant : **TNS**
Titre : **GÉRANT**
Affilié au : **RSI**

RÉGIME MICRO SOCIAL

Cotisations sociales calculées en % du chiffre d'affaires (13,1 %, 22,7 % ou 22,5 % selon l'activité) - Mensuel ou trimestriel

Pas de cotisations sociales à payer quand l'entreprise ne réalise pas de Chiffre d'Affaires

Les cotisations sociales sont calculées sur la base du bénéfice annuel réalisé l'année précédente

Cotisations minimales à payer en l'absence de bénéfice

Cotisations sociales = environ **45 % du bénéfice**

Statut social du dirigeant : **TNS**
Titre : **GÉRANT**
Affilié au : **RSI**

Statut social du dirigeant : **ASSIMILÉ SALARIÉ**
Titre : **PRÉSIDENT**
Affilié au : **Régime GÉNÉRAL**

COTISATIONS SOCIALES CALCULÉES À PARTIR DE LA RÉMUNÉRATION

Cotisations minimales à payer en l'absence de rémunération

Une part des dividendes perçus est soumise à cotisations sociales

Cotisations sociales = environ **45 % du bénéfice**

En l'absence de rémunération pas de cotisations à payer

Les dividendes perçus ne sont pas soumis à cotisations sociales

Cotisations sociales = environ **82 % de la rémunération nette**

IR : impôt sur le revenu, IS : impôt sur les sociétés, RSI : régime social des indépendants

Créer à PLUSIEURS UNE ACTIVITÉ ARTISANALE, COMMERCIALE OU LIBÉRALE

SARL

SAS

LE MONTANT DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ EST LIBREMENT FIXÉ PAR LES ASSOCIÉS

LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DONNE NAISSANCE À UNE NOUVELLE PERSONNE MORALE DONT LE PATRIMOINE EST ÉGAL AU CAPITAL SOCIAL

LA RESPONSABILITÉ DU DIRIGEANT EST LIMITÉE AU MONTANT DE SES APPORTS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ (SAUF FAUTE DE GESTION)

▶ Peu de souplesse dans la rédaction des statuts, fonctionnement de la société fixé par le code du commerce

▶ Droit de vote des associés proportionnel aux parts détenues dans la société

▶ Possibilité d'avoir un conjoint collaborateur

Convient à TOUS TYPES DE PROJETS

▶ La rédaction des statuts est libre et permet d'organiser le fonctionnement, les règles de gouvernance et les rapports entre associés très librement

▶ Possibilité de dissocier les droits de vote et le nombre de parts détenues

Structure permettant **L'ENTRÉE AU CAPITAL D'INVESTISSEURS**

RÉGIME FISCAL

SARL ET SAS

▶ Les bénéfices de la société sont soumis à l'Impôt sur les Sociétés (IS) (option IR possible sous conditions)

▶ Le bénéfice imposable est calculé en tenant compte des charges réelles

▶ TVA facturée et déductible obligatoire

▶ Tenue d'une comptabilité obligatoire

LA RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT EST SOUMISE À L'IMPÔT SUR LE REVENU (IR) DANS LA CATÉGORIE « TRAITEMENTS ET SALAIRES »

RÉGIME SOCIAL

SARL

SAS

Statut social du dirigeant majoritaire : **TNS**
Titre : **GÉRANT**
Affilié au : **RSI**

Statut social du dirigeant minoritaire ou égalitaire : **ASSIMILÉ SALARIÉ**
Titre : **PRÉSIDENT**
Affilié au : **Régime GÉNÉRAL**

▶ Les cotisations sociales sont calculées sur la base de la rémunération versée

▶ Des cotisations minimales sont toujours dues

▶ Une part des dividendes perçus peut être soumise à cotisations sociales

▶ Cotisations sociales = environ **45 % de la rémunération nette**

▶ Les cotisations sociales sont calculées sur la base de la rémunération brute

▶ En l'absence rémunération aucune cotisation sociale n'est due

▶ Les dividendes ne sont pas soumis à cotisations sociales

▶ Cotisations salariales et patronales = environ **82 % de la rémunération nette**

Statut social du dirigeant de SAS : **ASSIMILÉ SALARIÉ**
Titre : **PRÉSIDENT**
Affilié au : **Régime GÉNÉRAL**

▶ Les cotisations sociales sont calculées sur la base de la rémunération brute

▶ En l'absence de rémunération aucune cotisation sociale n'est due

▶ Les dividendes ne sont pas soumis à cotisations sociales

▶ Cotisations salariales et patronales = environ **82 % de la rémunération nette**